

# 5<sup>e</sup> Rallye National de Bourbon des 4-5 & 6 Novembre 2011

## Règlement Particulier

*"Un Rallye comme on les aime"*

### Programme et Horaires

Mardi 4 Octobre 2011	Parution du règlement – Ouverture des engagements
Lundi 24 Octobre 2011	Clôture des engagements
Samedi 29 Octobre 2011 De 12h00 à 20h00	1 <sup>ère</sup> session de reconnaissances ES 2&4: <b>Cambourg</b> , ES 3&5: <b>Radiers</b> , ES 6&8: <b>Arums</b> , ES 7&9: <b>Frémicourt</b> .
Dimanche 30 Octobre 2011 De 12h00 à 20h00	2 <sup>ème</sup> session de reconnaissances ES 10&11 <b>Col Carozin et P.d'Anchaing</b> , ES 12&14: <b>Dioré</b> , ES 13&15 <b>La Vigne</b> .
Lundi 31 Octobre 2011 De 16h00 à 22h00	3 <sup>ème</sup> session de reconnaissances ES 2&4: <b>Cambourg</b> , ES 3&5: <b>Radiers</b> , ES 6&8: <b>Arums</b> , ES 7&9: <b>Frémicourt</b> .
Mardi 1 Novembre 2011 De 16h00 à 22h00	4 <sup>ème</sup> session de reconnaissances ES 10&11 <b>Col Carozin et P.d'Anchaing</b> , ES 12&14: <b>Dioré</b> , ES 13&15 <b>La Vigne</b> .
Vendredi 4 Novembre 2011 De 16h00 à 17h00	ES 1: <b>Stage People</b> ( <b>Reconnaissance à pieds que pour les équipages</b> )
Mercredi 2 Novembre 2011	Publication de la liste des engagés
Vendredi 4 Novembre 2011 De 09h00 à 16h00	Vérifications administratives et techniques ( <b>Briefing écrit remis aux concurrents</b> ) Au C.F.G

**A.S.A. de Bourbon**

83, Lotissement CHAY-PAK-THING 97470 SAINT-BENOÎT  
Tél. : 06 92 85 08 30 – Fax : 02 62 50 46 65



# 5° Rallye National de Bourbon

## Vendredi 4 Novembre 2011

16h00	1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires au C.F.G
17h00	Publication de la liste des équipages admis au départ C.F.G
18h48	Départ de la 1 <sup>ère</sup> Étape C.F.G
19h11	Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> Étape C.F.G Parc Fermé C.F.G

## Samedi 5 Novembre 2011

07h50	Départ de la 2 <sup>ème</sup> Étape C.F.G
20h37	Arrivée de la 2 <sup>ème</sup> Étape (Stade Casabois Grand-Ilet) Parc Fermé (Stade Casabois Grand-Ilet)

## Dimanche 6 Novembre 2011

08h50	Départ de la 3 <sup>ème</sup> Étape (Stade Casabois Grand-Ilet)
14h35	Arrivée de la 3 <sup>ème</sup> Étape (Champ Forain Bras-Panon) Parc Fermé final (Champ Forain Bras-Panon)

**A partir de 15h00** Vérifications finales  
(Champ Forain Bras-Panon)

**A partir de 15h45** Publication des résultats finaux provisoires du rallye  
(Champ Forain Bras-Panon)

**A partir de 16h15** Publication des résultats finaux définitifs du rallye  
(Champ Forain Bras-Panon)

**Dimanche 13 Mars 2011** Remise des prix  
**A partir de 16h45** (Champ Forain Bras-Panon)

## Article 1 – Organisation

L'Association Sportive Automobile de Bourbon (A.S.A.B.) organise les 4-5 & 6 Novembre 2011, une épreuve automobile nationale dénommée :

### 5° RALLYE NATIONAL DE BOURBON

Cette épreuve est organisée avec le concours de nos jumeaux de la F.M.M.S.A.M. de Madagascar et Le Car de l'Île Maurice.

Le présent règlement a été enregistré par le CORSA Réunion sous le permis d'organisation n° 1908-11-05 en date du 03/08/2011 et par la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n°.....en date du .././2011.

### Comité d'Organisation

Président : Serge AUTALE

Membres :	Pascal CHATEAU	Michèle HOARAU
	Emmanuelle COCHARD	Rosabelle POTHIN
	Nicol COCHARD	Blandine MACAGNANGA
	Lilian ETHEVE	Emmanuel MENTRE
	Patrick FONTAINE	Emmanuelle MENTRE



# 5° Rallye National de Bourbon

Denis HOARAU  
Fabien GIGAN  
Jean François HOARAU  
Bernard HOARAU

Ilias PANCHBAYA  
Daniel PAYET  
Béatrice TRICARD

## Organisateur technique

**A.S.A. DE BOURBON – 83, LOT CHAY PAK THING - RIVIERE DES ROCHES 97470 SAINT-BENOÎT**  
**RÉFÉRENT DE L'ORGANISATEUR TECHNIQUE : MONSIEUR FABIEN GIGAN GSM : 0692 82 66 28**

## Secrétariat du rallye

**A.S.A. DE BOURBON**



83, Lotissement CHAY PAK THING  
97470 SAINT-BENOÎT  
E-mail : [serge.autale@wanadoo.fr](mailto:serge.autale@wanadoo.fr)  
Tél. : 06 92 85 08 30 - Fax : 02 62 50 46 65

## Permanences du rallye

### **Vendredi 4 Novembre 2011 au C.F.G**

De 09h00 à 16h00

Vérifications administratives et techniques  
Accueil des Officiels

### **Samedi 5 Novembre 2011 au C.F.G**

De 7h30 à 21h00

Secrétariat, Direction de Course  
Collège des Commissaires Sportifs  
Classement informatique

### **Dimanche 6 Novembre 2011 Bras Panon**

De 06h30 à 17h00

Secrétariat, Direction de Course  
Collège des Commissaires Sportifs  
Classement informatique

---

Le Comité d'Organisation de l'A.S.A de Bourbon remercie pour leur concours :

Nos partenaires :

Les municipalités de Saint-Benoît - Saint Rose – Plaine des Palmistes – Salazie –Saint-André  
Sainte-Suzanne et de Bras Panon.  
Réunion Sécurité – Mogatole – Bad Panther –  
École de Conduite CHATEAU – FM Compétition – ARP Racing Saint-André  
Garage Sam-Caw-Fréve et Fils - Garage Joël Technic Auto  
Stations Olvas de St André – Total – Bouvet Saint Benoît – Elf St Benoît  
Caltex la Cocoteraie de Saint-André. Le Conseil Général - Le Conseil Regional

Ainsi que :

La Préfecture de la Réunion  
La Direction Départementale de l'Équipement

La Sous-préfecture de Saint Benoît  
La Direction Départementale de la Sécurité Publique



## 5° Rallye National de Bourbon

La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports    La Direction des Infrastructures Départementales  
Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien

La presse écrite et audiovisuelle - Le service médical R.A.S de l'Épreuve  
L'ensemble des bénévoles de la Réunion officiant avant – pendant – et après l'épreuve et nos amis de Madagascar (FMMSAM) et de l'île Maurice (Le CAR).  
Les riverains des épreuves spéciales pour leur compréhension et leur coopération.

### 1.1p. Officiels (Provisoires)

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Denis HOARAU	Licence n° 13787
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	M. Patrick PORET	Licence n° 13795
	M. Pascal PARIS	Licence n° 17498
Secrétariat du Collège	M. Denis HOARAU	Licence n° 13787
Directeur de Course	Mme Emmanuelle COCHARD	Licence n° 13796
Adjoints à la Direction de Course	Mme Rosabelle POTHIN	Licence n° 126725
PC Course	M. Patrick CLAIN	Licence n° 79611
Vérifications administratives et techniques	Mme Emmanuelle MENTRE	Licence n° 189280
Départs – Arrivées – Parc Fermé	M. Sébastien FOCK-KING	Licence n° 190912
Parcs d'Assistance et Regroupement	M. Brice IMAZE	Licence n° 169359
Tricolore - Fermeture de route	M. Serge AUTALE	Licence n° 13793
	M. Lilian ETHEVE	Licence n° 13740
Directeurs de Course – Délégués aux Épreuves Spéciales	M. Béatrice TRICARD	Licence n° 25363
	M. Ilias PANCHBAYA	Licence n° 13750
Chargés des Relations avec les Concurrents	M. Alexis KLING	Licence n° 173569
Commissaire Technique Responsable	M. Alain HOAREAU	Licence n° 13451
Commissaires Techniques	M. Raymond LE TOULLEC	Licence n° 173570
	M. Nicol COCHARD	Licence n° 13797
	M. Djounaid DALHED	Licence n° 156199
	M. Bernard RAYEROUX	Licence n° 197932
Chargé des classements informatiques	M. Bertrand MARTIN	Licence n° 195296
Adjoints	M. David CONVERT	Licence n° 173667
	M. Samuel MAUNIER	Licence n° 85756
Organisateur Technique	L'A.s.a de Bourbon	N° A.s.a 1908
Référent Organisateur Technique	M. Fabien GIGAN	Licence n° 117310
Chargé des relations avec la presse	M. Serge AUTALE	Licence n° 13793



# 5° Rallye National de Bourbon

Chargé des relations avec les concurrents

Mr

**Règlement standard F.F.S.A :** A l'exception des membres du collège de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye, et éventuellement ceux du rallye de doublure, et inversement, sont déclarés en tant que « Juge de fait » pour la constatation visuelle de l'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : Chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du rallye, comportement anti-sportif, etc. Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de course, dans les plus brefs délais.

## 1.2p. Éligibilité

Le **5° Rallye National de Bourbon** compte pour :

- la Coupe de France 2012 coefficient 3.
- le Championnat de la Réunion géré par le CORSA-Réunion.
- les Coupes et Challenges approuvés par le Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion, la Coupe 1600, la Coupe Gr N, la Coupe F 2000, la Coupe Gr R, le Challenge Promo de la Réunion, la Coupe Peugeot 2011 et le Challenge L.C Compétition.

## 1.3p. Vérifications

Les vérifications administratives et techniques auront lieu au C.F.G (Circuit Félix Guichard) le **vendredi 4 Novembre 2011** de **9h00 à 16h00**.

Les équipages engagés seront informés des heures de convocation pour les vérifications administratives par la presse écrite (JIR et/ou Le Quotidien) et sites com, du mercredi ou jeudi précédant l'épreuve.

Les équipages qui feront l'objet de retard lors des vérifications se verront infliger les pénalités suivantes :

- Jusqu'à 30 minutes de retard	15 €
- De 31 minutes à 1 heure de retard	30 €
- Par heure supplémentaire de retard	15 €

Les vérifications finales auront lieu au Parc Fermé d'Arrivée. Les contrôles faisant l'objet d'un démontage seront effectuées au **Garage Sam-Caw-Fréve & Fils**. Le prix de la main horaire est fixé à 45,00 € TTC.

## Article 2 – Assurances

L'organisateur a contracté une assurance telle que requise.

## Article 3 – Concurrents et Pilotes

### 3.1p. Demande d'engagement – Inscriptions

**3.1.5p.** Toute personne qui désire participer à l'épreuve **5° Rallye National de Bourbon**

doit adresser au secrétariat du rallye (cf. page 3), cachet de La Poste faisant foi, la demande d'engagement, dûment complétée avant le **25 Octobre 2011 à 00H00**.

En revanche, pour des raisons pratiques de rapprochement géographique, il serait souhaitable que les concurrents se rendent aux points ci-dessous :

- Chez « **FM COMPETITION** » Zone des sables Étang-Salé à compter **du 26/09 au 24/10/11**.
- Chez « **A.R.P Racing** » (Ex **FM Compétition**) à Saint André à compter **du 26/09 au 24/10/11**.
- Chez « **Garage S.C.F** » à Saint-Benoît à compter **du 26/09 au 24/10/11**.
- Chez « **Garage Joël Technic Auto** » Sainte-Marie **du 26/09 au 24/10/11**.



# 5° Rallye National de Bourbon

## AVIS AUX CONCURRENTS :

Aucune dérogation ne sera accordée concernant la date limite des engagements. Les engagements des concurrents d'une coupe de marque inscrite au rallye seront prioritaires pour autant qu'ils soient reçus le lundi précédent la date de clôture.

**3.1.10p.** Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures** au maximum. En cas de dépassement, une liste d'attente sera établie, dans l'ordre chronologique de réception des demandes d'engagement et la confirmation de participation ne pourra ce décider qu'à l'issue des vérifications administratives et/ou techniques.

**3.1.11p.** Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec publicité facultative des organisateurs :

Challenge Promo : 442,00 €                      Autres : 520,00 €

b) sans publicité facultative des organisateurs : Double tarif

**3.1.12p.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement
- d'une photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage
- d'une photocopie de la licence 2011 du concurrent, des deux membres de l'équipage
- d'une lettre d'autorisation du propriétaire du véhicule
- d'une photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule (carte grise)
- d'une photocopie de la première page du passeport technique du véhicule

**Les classes et groupes doivent être conformes à la réglementation en vigueur et mentionnée obligatoirement sur la fiche d'engagement par chaque concurrent.**

Tout engagement **non accompagné du règlement** ne sera pas pris en compte.

**3.2p. Équipages** – Conforme au règlement standard F.F.S.A

### 3.3p. Ordre de départ

**3.3.1p.** Pour la première étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus grand partant en tête.

Pour la deuxième étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières comprises, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires, ou autres par mesure de sécurité.

**3.3.2p.** L'attribution de ces numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)

Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)

Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)

Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents

Série 6 : **Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :**

**A8W, A7S, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5, N2, F212, R1, N1, F211**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

## Article 4 – Voitures et équipements

### 4.1p. Voitures autorisées

Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications, qui répondent aux prescriptions de l'annexe « J » du code sportif international pour les voitures de tourisme (Groupe A), y compris WRC, Super 2000, Kit car, Super 1600, les voitures du groupe « R » (R1, R2, R3) les voitures du groupe « N » et aux prescriptions de la F.F.S.A pour les voitures des groupes F2000 (inclues les F2000 spéciales), FRC, FA, FN, GT, de série 2 roues motrices.



# 5° Rallye National de Bourbon

## 4.2p. Pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## 4.3p. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**4.3.1.2p.** Pendant toute la durée du rallye, l'assistance d'une voiture concurrente ne peut être faite qu'à l'intérieur des parcs d'assistance.

Cependant, les membres de l'équipage, n'utilisant que le seul équipement à bord de la voiture et sans aucune aide extérieure, peuvent effectuer un travail d'assistance sur la voiture à tout moment autre que lorsque cela est spécifiquement interdit (régime de parc fermé).

Cette intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye, ou sur des aires dégagées adjacentes sous réserve que la voiture soit directement visible par un observateur circulant sur et dans le sens de l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de fait et toute infraction fera l'objet d'une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

### 4.3.2.3p. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents

- De tenir à proximité immédiate et de **manière visible** de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans.

- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche de (3x5 mètres minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

- De prendre en charge l'enlèvement des déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

**La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans le parc est de : 200€.**

**Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.**

**4.4p Procédure de pesée des voitures** – Conforme au règlement standard F.F.S.A

**4.6p Plaques d'immatriculation** - Conforme au règlement standard F.F.S.A

## Article 5 – Publicité

**La publicité collective obligatoire**, sera précisée par additif et sera apposée sur les panneaux de compétition (Portières droite et gauche).

**La publicité facultative éventuelle**, sera précisée par additif et sera apposée sur les bandeaux de pare-brise.

## Article 6 – Sites et infrastructures

### 6.1p. Description

**Le 5° Rallye National de Bourbon** représente un parcours de 375,750 km. Il est divisé en 3 étapes et 9 sections. Il comporte 15 épreuves spéciales d'une longueur totale de 128,700 km.

Les épreuves spéciales sont :

#### 1ère Etape

**ES 1: Stage People - 3.200Km**

#### 3ème Etape

**ES: 6&8 Arums - 6,700Km**

**ES: 7&9 Frémicourt - 5,800Km**

**ES: 10 Col Carozin - 6,750Km**

#### 2ème Etape

**ES: 2&4 Cambourg - 8,600Km**

**ES: 3&5 Rapiers - 17,700Km**

#### 4ème Etape

**ES: 11 Piton d'Anchaing - 6,750Km**

**ES: 12&14 Dioré - 9,300Km**

**ES: 13&15 La Vigne - 7,900Km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire ».

**6.2p. Reconnaissances** Conforme au règlement standard F.F.S.A



# 5° Rallye National de Bourbon

## 6.2.1p

Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances est de **trois** au maximum.
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.
- Tout accès à une épreuve spéciale devra se faire obligatoirement par son départ.
- Pour l'ES1, les reconnaissances devront se faire uniquement à pieds et seulement par l'équipage.

## 6.2.2p. Voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## 6.2.4p

Des contrôles seront effectués : La méthode est libre, ils pourront se faire soit au départ des E.S ou dans tous autres lieux entre les points de départ et arrivée des E.S.

Tout concurrent (Pilote, Copilote) rencontré par les équipes de contrôle sur une partie quelconque du parcours hors période prévue, ou effectuant plus de trois passages sur toute ou partie d'une E.S, ou n'ayant pas remis **sa fiche de reconnaissance lors de la vérification administrative**, fera l'objet des sanctions prévues à la réglementation générale édictée par la F.F.S.A.

## 6.2.5p. Durée

Les reconnaissances individuelles et hors périodes prévues sont interdites. Elles seront réglementées de la manière suivante :

Chaque équipage devra autogérer son carnet de la manière suivante :

- A chaque départ de reconnaissance, noter (1°) l'heure de départ
- A chaque arrivée de reconnaissance, noter (2°) l'heure d'arrivée et (3°) signer

Lors de contrôle par un commissaire sur n'importe quelle partie de la spéciale, si au moins un de ces trois principes (1-2-3) n'est pas respecté, le commissaire vous notifiera l'infraction et un rapport de l'organisateur sera remis à la direction de course le jour de la première réunion de collège.

**Voir en page (1) les détails des heures et dates des spéciales pour les reconnaissances**

## 6.2.6p. Équipages

Chacun des membres des équipages devra fournir deux jeux de photos d'identité récentes et nettes.

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances, sauf si dérogation.

Si l'un des membres de l'équipage ne peut pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du rallye par mail [serge.autale@wanadoo.fr](mailto:serge.autale@wanadoo.fr)

## 6.2.7p. Pénalités

- Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisées ou non respect du nombre maximum de passages ou présence à bord du véhicule au cours des reconnaissances d'un autre cahier de notes que celui fourni par l'organisateur du Rallye lorsque c'est le cas :
  - Départ refusé,
  - Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
  - Demande de sanction disciplinaire auprès de la F.F.S.A.

Les trois pénalités sont cumulées.

- Autres infractions :
  - 1<sup>ère</sup> infraction, selon la gravité :
    - 1 minute
    - ou 3 minutes
    - ou départ refusé
    - ou/et amende du montant de l'engagement
  - 2<sup>ème</sup> infraction :
    - interdiction de prendre le départ,



## 5° Rallye National de Bourbon

- demande de sanction à la F.F.S.A.
  - amende du double du montant de l'engagement
- Les trois pénalités sont cumulées.

- Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de leur première réunion.

### 6.3p. Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 6.4p. Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## Article 7 – Déroulement de l'épreuve

### 7.1p. Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 7.2p. Dispositions générales relatives aux contrôles

7.2.1p. Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 7.3p. Contrôles de passage (C.P.) – Contrôles Horaires (C.H.) – Mise Hors Course

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 7.4p. Contrôles de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 7.5p. Épreuves Spéciales

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 7.6p. Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## Article 8 – Pénalités – Réclamations – Appels

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## Article 9 – Classement

Conforme au règlement standard F.F.S.A & du championnat de la Réunion (Corsa)

9.1p. Il sera établi un classement « Challenge Promo » selon la réglementation particulière de ce challenge.

## Article 10 – Prix et coupes

Il ne sera pas distribué de prix en espèces.

Des coupes seront remises aux vainqueurs des différents classements prévus à l'article 9.

La remise des prix se déroulera le **dimanche 6 Novembre 2011 à partir de 16h45** à Bras Panon.

**Attention** : Les récompenses non retirées lors de la remise des prix resteront acquises à l'organisation.

La remise des prix se déroulera à l'issue de l'affichage officiel à **Bras Panon** ou par additif le cas échéant.



# 5° Rallye National de Bourbon

Notes et observations : .....